BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100570

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

CAPC Musée d'Art Contemporain. Réaménagement du jardin des terrasses. Convention de partenariat avec Baron Philippe de Rothschild S.A. et la SARL Toloméo. Signature. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'espace paysagé des terrasses du CAPC musée d'art contemporain, installé depuis le début de l'été 1998 grâce au soutien de Baron Philippe de Rothschild S.A, a subi les assauts du temps et nombre d'arbustes en ont souffert gravement.

Pour permettre à ce décor végétal de retrouver sa verdure et son esthétisme si apprécié du public, le CAPC musée d'art contemporain a sollicité une nouvelle fois la SA Baron Philippe de Rothschild qui a accepté d'aider à la réalisation du projet en versant la somme de 5 000 €.

De son côté, la SARL TOLOMEO, nouvelle gérante du Café du Musée, a souhaité participer à cette remise en verdure en prenant en charge toute l'organisation de la réinstallation de ce nouveau jardin.

C'est ainsi qu'une convention a été établie afin d'organiser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue à la Préfecture le

Et :

Baron Philippe de Rothschild, S.A., représentée par son Directeur Général Commercial Châteaux, Hervé Berland,

Et :

La SARL Toloméo, représentée par sa Gérante, Dominique Bertaina-David,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

L'espace paysagé des terrasses du CAPC musée d'art contemporain, que les visiteurs du musée peuvent admirer depuis de non
années, a subi les assauts du temps et nombre d'arbustes en ont souffert gravement. Pour permettre à ce décor végétal de retr
verdure et son esthétisme si exigeant, la Ville de Bordeaux a sollicité une nouvelle aide financière à la SA Baron Philippe de Ro
première partenaire du jardin. Cette démarche coïncidant avec l'ouverture du Café du Musée, la SARL Toloméo a souhaité particip
remise en verdure en prenant en charge toute l'organisation de la réinstallation de ce nouveau jardin.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET
La présente convention vise à organiser les rapports des différents cocontractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'
de la réinstallation du jardin des terrasses du Café du Musée, à savoir la SA Baron Philippe de Rothschild, la SARL Toloméo et la
Bordeaux.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A.
Dans le cadre de la réinstallation du jardin des terrasses du Café du Musée, la SA Baron Philippe de Rothschild, apporte un soutien fi
la Ville de Bordeaux pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000 €).

Elle est autorisée et s'engage à prendre à sa charge, sur présentation d'une facture, le coût des prestations fournies par la SARL
selon les modalités indiquées à l'article 3.
Elle devra procéder au paiement de la somme en question à l'échéance du 31 octobre 2010.
Elle remettra au CAPC Musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux copie de toute pièce attestant du paiement de ladite sor
SARL Toloméo.

ARTICLE 3 - OBLIGATION DE LA SARL TOLOMEO
La SARL Toloméo est chargée de la réinstallation et de l'entretien du jardin des terrasses du Café du Musée, en respectant l'esprit m
esthétique défini dans la convention d'occupation du domaine public qui lie la SARL Toloméo à la Ville de Bordeaux.
Il est notamment précisé dans la présente, que toute installation ou réaménagement du jardin doit être soumis au préalable à l'approb
la Direction du CAPC musée d'art contemporain.
Les végétaux, cache-pots, objets matériels liés à la présente convention seront considérés comme biens de retour. Ils reviendront
droit dans le patrimoine de la Ville de Bordeaux au terme du présent contrat, sans que la SARL Toloméo puisse prétendre au versem
quelconque indemnité.

La SARL Toloméo s'engage en outre à remettre à la SA Baron Philippe de Rothschild une facture dont elle adressera copie au CAP
d'art contemporain de la Ville de Bordeaux.

Par ailleurs, elle remettra au CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux tout document attestant le paiement de ladite fa

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX
Le soutien de la SA Baron Philippe de Rothschild sera mentionné sur la terrasse du CAPC musée d'art contemporain.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION
La présente convention est conclue pour une durée comprise entre sa date de signature et la date de fin d'occupation du domaine pub
SARL Toloméo, soit le 15 septembre 2015.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION
La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au
contractants.